

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324  
LOT 3 106 893 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
(3222, RUE MARCEAU)**

**AVIS est par les présentes donné par la soussignée :**

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 21 mars 2023, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 23-03.

**Nature et effets :**

Les propriétaires du lot 3 106 893 du cadastre du Québec (M<sup>me</sup> Caroline Nadeau et M. Ian Bolduc –3222, rue Marceau), demandent une dérogation mineure afin de construire un abri d'auto de 23,1 m<sup>2</sup> attenant au garage détaché.

**Raisons :**

L'article 1.12 du Règlement de zonage n° 1324 – Terminologie nous réfère à l'annexe 1 du Règlement de gestion des permis et des certificats n° 1327 qui précise qu'un abri d'auto doit être annexé uniquement à un bâtiment principal.

**Identification du site concerné :**

Le site concerné est le lot 3 106 893 du cadastre du Québec (M<sup>me</sup> Caroline Nadeau et M. Ian Bolduc).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mars 2023.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière